

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 19 MAI 1886

LES DEUX DÉMOCRATIES

Il y a deux démocraties :

La démocratie libérale, progressive et décentralisatrice ; la démocratie rétrograde, oppressive et unitaire.

Si vous voulez les juger et les apprécier, voyez-les aux prises en ce moment en Angleterre ; suivez les luttes qu'elles se livrent autour du *Home rule*.

La première est avec M. Gladstone ; elle comprend que l'heure est venue de pratiquer vis-à-vis de l'Irlande une politique de réparation et de justice, une politique éclairée, soucieuse des véritables intérêts de la Grande-Bretagne.

L'autre est avec M. Chamberlain, le chef du parti radical ; elle entend repousser les revendications de ce peuple qui souffre et gémit depuis des siècles sous une domination si dure et parfois si cruelle. Les radicaux sont partout les mêmes : ils veulent la liberté pour eux ; ils n'en veulent pas pour les autres.

Par un phénomène étrange en apparence, et pourtant si logique qu'il se reproduit fréquemment depuis un siècle un peu dans tous les pays, la démocratie radicale anglaise fait en ce moment cause commune avec le conservatisme étroit, sceptique, égoïste d'une part des classes élevées et des classes moyennes.

Ajoutez que le sentiment protestant est, par instinct, défavorable à l'émancipation de l'Irlande et vous comprendrez pourquoi il y a, dans presque toute la presse anglaise, un véritable déchaînement contre l'illustre homme d'Etat qui consacre le reste de ses forces à cette grande réforme. Le *Times* a vu dans le récent programme de M. Gladstone « une manifestation de l'esprit démocratique sous sa formule la plus dangereuse ».

Cette opposition de la presse ne répond pas au sentiment public en Angleterre. L'opinion a fait, de l'autre côté du détroit, des progrès immenses dans le sens de l'émancipation irlandaise ; elle y perd aussi chaque jour davantage ses préjugés antichrétiens.

M. Gladstone sera peut-être battu au parlement ; mais la masse de la nation lui donnera raison dans les élections qui suivront.

Les grandes villes elles-mêmes abandonneront M. Chamberlain et ses amis.

C'est l'avis du correspondant d'un important journal protestant français, le *Temps*, qui écrit aujourd'hui :

« Il y a eu, il y a tous les jours, par tout le pays, des réunions d'électeurs libéraux, convoqués pour se prononcer sur la question du jour, et ces réunions donnent constamment les mêmes résultats : les classes élevées, les classes moyennes mêmes, se montrent opposées à ce qu'on appelle le démembrement de l'empire ; elles suivent le drapeau de lord Hartington et de M. Chamberlain en revanche, donnent à M. Gladstone un vote de confiance enthousiaste. Ce qui revient peut-être à dire que les uns discutent et apprécient tant bien que mal une politique, tandis que les autres, sans pouvoir ou vouloir y regarder de si près, se sentent à leur instinct et suivent le chef qui s'est mis à leur tête ».

Le même correspondant ajoute : « La question irlandaise, entre les mains de M. Gladstone, a servi à poser la question démocratique ».

C'est possible, mais la question démocratique, ainsi posée, sera bien résolue par ce peuple de sang-froid et de bon sens. On peut prédire qu'il saura choisir la vraie et la saine démocratie comme il a su faire bon usage de ses libertés politiques et de ses droits municipaux.

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Le mariage de la princesse Amélie

(De notre correspondant spécial)

Lisbonne, 18 mai. — L'enthousiasme est très grand. Le prince royal est parti à 4 heures pour l'amplythéâtre accompagné de ses aides-de-camp et du ministre des travaux publics. Les présents arrivent de tous côtés des provinces.
La ville est magnifiquement pavée, surtout l'avenue de la gare. Au palais de la *Las Necessidades* de nombreux kiosques sont dressés pour la musique ; des illuminations splendides se préparent.
Le pavillon royal et la tribune diplomatique sont construits sur l'avenue *Libertas*.
Les comités municipaux et les commerçants s'organisent pour donner aux fêtes un éclat extraordinaire. Le temps est magnifique.

Irun, 18 mai. — Le train spécial est arrivé ce matin, à 5 h. 40.

De nombreux membres de la colonie française sont venus saluer les voyageurs, et parmi eux : M. de Juglar, rédacteur du *Vrai Basque* ; M. de Simony, rédacteur en chef du *Pays Basque* ; M. de Sirva ; docteur Guyenneche ; Jules Aubert, du *Nouvellet de Bordeaux*.

A la descente du train une dépêche a été remise à la comtesse de Paris, annonçant la naissance du petit roi. « Voilà un grand et heureux événement » a dit la comtesse de Paris.

La famille royale a traversé la gare au milieu des salutations enthousiastes.
Nous admirons tous la grâce et la distinction de la princesse Amélie. Celle-ci distribue des fleurs aux jeunes filles d'Irun. La famille prend du café au lait au buffet de la gare, puis le comte de Paris, le duc de Chartres, le prince de Joinville se promènent sur le quai de la gare. Plusieurs royalistes sont présents.

Le train repart à 6 h. 12. Nous adressons un dernier salut à la princesse royale, un dernier adieu à la princesse Amélie qui nous remercie par un gracieux sourire.

Un roi d'Espagne

Madrid, 18 mai. — La *Correspondencia* croit savoir que le roi sera baptisé sous les noms de Ferdinand-Alphonse.

Madrid, 18 mai. — Le nouveau roi prendra le nom d'Alphonse XIII.

Madrid, 18 mai. — Les paroles prononcées par les présidents du Congrès et du Sénat et par le président du conseil, à l'occasion de la naissance du roi, et les applaudissements qu'elles ont provoqués dans ces assemblées, ont produit dans la population de Madrid l'impression la plus favorable. La satisfaction est générale et la ville entière a un aspect de joie et d'animation.

Madrid, 18 mai. — Les souverains et chefs d'Etat ont adressé à la reine Christine des télégrammes de félicitations à l'occasion de la naissance du roi.

Les télégrammes du Pape, du Président de la République française et du roi de Portugal sont conçus en termes très sympathiques.

La santé du jeune prince est bonne ; l'état de la régente est aussi satisfaisant que possible.

Pourquoi le général de Gallifet cesse d'être inspecteur

On s'occupe beaucoup de la décision ministérielle qui retire au général de Gallifet l'inspection du 1^{er} arrondissement de cavalerie, en lui conservant sa place au conseil supérieur de la guerre.

Avec un peu d'attention, on aurait dû comprendre que c'est sur la demande du général que cette mutation a eu lieu. La politique n'est pour rien dans cette mesure que justifie la position de l'ancien président du comité de cavalerie.

Le ministre de la guerre a jugé que cette inspection était incompatible avec le rang de commandant de corps d'armée que confère au général de Gallifet le décret constitutif du conseil supérieur de la guerre, étant donné que cet officier général est plus ancien de grade que les commandants des quatre premiers corps d'armée, sous les ordres desquels le plaçait l'inspection de quatre brigades.

Tel n'est pas le cas des généraux Bressonnet et de Miribel, à qui un journal militaire fait allusion. En prenant cette décision, le ministre a agi sagement, respectant les droits de l'armée, l'équité et la lettre du décret réorganisant le conseil supérieur de la guerre. Notre impartialité nous porte à le féliciter d'avoir rompu, en cette circonstance, avec le clan des politiciens qui cherchent, par tous les moyens, à monter la tête sur l'armée. Puisque celle-ci se désintéresse, à tous les degrés de la hiérarchie, de leurs intrigues et de leurs cabales, pour ne porter son attention que sur son devoir professionnel.

Occupation des Comores

Zanzibar, 18 mai. — La France a pris possession de toutes les îles Comores. Le traité à ce sujet a été signé à Johanna le 21 avril.

La grève de Decazeville

Decazeville, 18 mai. — La grève de Decazeville paraît toucher à son terme par suite de la division qui s'est mise entre les métallurgistes et les mineurs ; les premiers étant privés de tout secours veulent reprendre le travail. Il n'est plus question d'arbitrage.

Un conflit en Portugal

Lisbonne, 18 mai. — Des conflits ont éclaté entre les ouvriers employés au chemin de fer des Algarves. Il y a eu deux tués et plusieurs blessés. L'ordre a été rétabli par la police.

L'Étna en éruption

Catane, 18 mai. — L'Étna est en éruption depuis 11 heures du matin ; la sortie des vapeurs et les cendres est très active sur la partie occidentale du cratère central.

L'agitation en Roumanie

Philippopolis, 18 mai. — L'opposition avait organisé hier un meeting contre le gouvernement. Près de 5,000 personnes s'y rendirent ; mais, dès le début, un tumulte effroyable éclata, et les organisateurs de la réunion ne durent leur salut qu'à l'intervention de la police.

L'Assemblée vota ensuite une résolution assurant le gouvernement et le prince Alexandre du dévouement et de l'affection des populations roumaines.

La suppression du droit de réunion en Allemagne

Paris, 18 mai. — Le parlement allemand a été saisi d'un compte-rendu du gouvernement concernant les motifs de l'ordonnance du 11 mai relative à la suppression du droit de réunion. Le gouvernement a fait ressortir le mouvement produit dans les rangs des ouvriers occupés dans les établissements de l'Etat, une excitation qui pourrait avoir les conséquences les plus graves au point de vue de la sécurité publique et des communications des différentes parties de l'empire avec la capitale.

La commission du budget, à la Chambre des députés, s'est réunie hier. On a définitivement renoncé à l'excellente habitude de discuter le budget avant la fin de juillet. Quoique le gouvernement ait déposé à temps toutes les pièces justificatives et que le Parlement n'ait aucune raison sérieuse à expédier, la discussion sera renvoyée à la session d'automne. On aura ainsi un débat étriqué et on échappera au contrôle du Sénat.

Au fond, le parti dominant n'est pas fâché de reculer l'examen approfondi de la question financière après les élections dans les quelles

on va renouveler la moitié des conseils généraux. Il est de fait que la discussion des voies et moyens de l'exercice ne peut que mettre en lumière les profondes divisions qui courent le parti républicain en fractions hostiles, et le mauvais usage qui a été fait depuis quelques années des ressources du pays.

L'EXPULSION DES PRINCES

Le gouvernement s'appareille à commettre une nouvelle sottise. Nous en trouvons l'indice dans le langage que tient aujourd'hui un journal qui passe pour recevoir les inspirations de l'Élysée. La *Presse* prétend, pour les besoins de la cause, que depuis quelques jours, les ennemis de la République haussent singulièrement le ton et ne se gênent pas pour tenir un langage d'une violence telle qu'on pourrait y voir comme un prélude de quelque coup de main contre les institutions existantes. On est en droit, ajoute-t-elle, de se demander ce que signifient de telles provocations et à quel but elles tendent.

C'est une mauvaise plaisanterie. Les journaux les plus engagés dans le royalisme n'ont nullement haussé de toi depuis samedi ; ils se sont seulement félicités d'avoir vu chez M. le comte de Paris l'élite du monde aristocratique français et les représentants de la diplomatie européenne.

Mais il n'en faut pas davantage pour faire perdre la tête aux amis de l'Élysée. Bien des gens trouveront que nos gouvernants manquent de foi dans la solidité du régime.

La *Lanterne*, parlant de la discussion à laquelle cette question a donné lieu hier, en Conseil des ministres, dit ce qui suit :

« Sur le principe on était d'accord dans le conseil. Mais on s'est divisé sur la question de forme. »

« Plusieurs ministres pensaient que le gouvernement pouvait et devait procéder par voie de décret. »

« Ceux-là fondaient leur opinion sur l'ordre du jour adopté le 6 mars dernier par la Chambre des députés à 253 voix contre 113 et qui est ainsi conçu : »

« La Chambre, confiante dans l'énergie et la vigilance du gouvernement, et convaincue qu'il prendra contre les membres des familles qui ont régné sur la France les mesures nécessaires par l'intérêt supérieur de la République, passe à l'ordre du jour. »

« Cet ordre du jour, que le gouvernement a accepté lui-même, donne, dit-on, le droit et le pouvoir de prendre telle mesure qu'il croira devoir prendre ; sans toutefois à demander à la Chambre son approbation, dans le cas à peu près certain, où le gouvernement serait interpellé. »

« D'autres ministres au contraire, pensaient que la question était trop grave pour que le gouvernement en prit tout seul la responsabilité ; et ils proposaient de présenter à la Chambre un projet de loi. »

« La discussion a été longue et tellement vive qu'on n'a pas jugé à propos de la francher par un vote. Il n'y a donc pas de décision prise. »

« Mais il ne tardera pas à y en avoir une, car le gouvernement ne veut pas — et ne peut pas — se laisser devancer par une interpellation ; et il sait que déjà l'interprétation est faite. Enfin, hier, comme la *Lanterne*, il a dit qu'il était question d'expulser quelques-uns seulement des princes. Aujourd'hui, c'est au comte de Paris tout seul que s'appliquerait la mesure. »

« Mais une fois ces questions-là mises sur pied, sait-on jusqu'où elles peuvent aller ? »

REVUE DE LA PRESSE

Permission de tuer ses enfants

Un journal très radical, l'*Internationale*, publie un article d'un ton grossier mais qui contient des choses très justes :

Tout le monde sait que la population de notre délicieuse patrie augmente, d'une façon continue, dans des proportions fantastiques. Nous sommes le peuple le plus prolifique du monde. Nous consommons notre vie à faire des enfants, et, quand ils sont faits, à les élever avec des soins touchants. Interrogez le premier économiste, le premier statisticien venu, il vous dira si je me trompe !

Il y a, dans cet accroissement énorme et incessant de la population française, un danger : il y en a même plusieurs. N'est-il pas évident, par exemple, qu'à force de proliférer ainsi, nous allons finir par être serrés — tels, dans leur cage, des harengs — par d'autres dans nos frontières trop étroites comme une grosse dame dans son corsage ? Pour nous donner de l'air, il faudra que nous nous ruions sur l'Europe, et que nous déchaînions à droite et à gauche les horreurs de la guerre. Péril international. Points rouge-sang à l'horizon... Heureusement, la magistrature, toujours si sage, si assise, est là pour un coup — je veux dire : pour une intervention.

Elle a trouvé un moyen, cette brave magistrature, de parer aux éventualités déplorables, résultant d'une création excessive de mères.

Ce moyen est simple, enfantin, si l'on peut dire. Le voici, dans toute sa triomphante efficacité :

« Plus il naît d'enfants, plus l'ingénieuse magistrature permet qu'on tue avec d'atroces raffinement de férocité. »

C'est admirable ! Ce n'est rien, c'est l'ouf de Christophe Colomb ; mais il fallait le trouver.

Quand je dis que la magistrature « permet » l'infanticide, j'exagère un peu.

L'autorisation pleine et entière de se débarrasser du fruit de ses entrailles par des violences répétées n'est concédée qu'aux dames. Les représentants du sexe mâle ne sont libres de procéder à cet exercice éliminatoire que sous la condition de passer quatre-vingt-dix jours — l'espace d'une échéance — entre les quatre murs d'une prison. Il y a là une

nuance délicate et fine, où la vieille galanterie française trouve son compte. Nous ne pouvons qu'y applaudir.

Je n'avance rien qui ne soit immédiatement démontable. Mes assertions s'appuient sur des faits, sur une histoire toute fraîche, un verdict qui date d'hier.

L'autre jour, un sieur Letailleur, employé de commerce, et sa « dame », née Pauline Moineau, comparaisaient devant la huitième chambre, sous la prévention d'avoir, par leurs mauvais traitements, déterminé la mort de leur fils Paul-Charles, âgé de deux ans et demi.

Le rapport de l'expert chargé d'autopsier le pauvre petit cadavre renferme des détails à vous donner la chair de poule. Oyez plutôt.

Le cadavre de l'enfant était dans un état de maigreur assez prononcé et présentait de nombreuses traces de violence sur le sommet de la tête : au niveau supérieur du pariétal gauche existait une plaie du cuir chevelu : un pariétal s'était à nu, et l'on constata qu'un épanchement avait occasionné la disjonction des os du crâne, et que, par suite, ceux-ci traqueraient les ners sur les autres.

Sur l'oreille gauche, sur le front, sous l'œil droit, sur les papillères supérieures, sur la joue droite, sur la joue gauche et sur le menton, se trouvaient de nombreuses ecchymoses. — La mâchoire inférieure présentait une ligne de fracture verticale.

A la partie supérieure du bras se trouvait également une forte ecchymose.

Les deux os de l'avant-bras gauche étaient aussi fracturés au même niveau que ceux de l'avant-bras droit.

La cuisse droite, la jambe droite, le pied droit étaient également couverts de nombreuses ecchymoses.

L'expert affirme que la mort est le résultat d'une hémorragie ; que les fractures des deux avant-bras remontent à plusieurs semaines ; que les nombreuses ecchymoses constatées sur toute la surface du corps sont le résultat de coups portés avec un instrument contondant.

Il estime que l'état de maigreur dans lequel se trouvait l'enfant et les taches sur l'abdomen sont en faveur de l'hypothèse d'une alimentation et d'une hygiène mauvaises.

« Il est, ou l'avouera, assez difficile de croire qu'un petit être dont le corps se trouve aussi converti de fractures et d'ecchymoses, à étie, de la part du couple auquel il a dû une brève existence, l'objet des soins les plus attentifs... »

C'est pourquoi l'employé Letailleur et sa dame, née Moineau, comparaisaient devant la huitième chambre. Mais :

La femme a été acquittée.

Et le mari condamné à trois mois de prison.

Ce trimestre d'incarcération, laissez-moi, ô bonne magistrature, à laquelle je le vois maintenant reprocher à tort de trop aimer les enfants, — laissez-moi croire qu'on lui permettra, à ce brave homme, de le faire dans une maison de santé !

Ainsi, c'est bien entendu : Vous avez un gosse qui vous embête ? une bouche inutile à nourrir ? Allez-y joyeusement.

Tapez-lui sur la tête et lui mettez à nu l'os pariétal : ne done ! Maintenant, un bon coup de pied dans la mâchoire — histoire de la lui fracturer. Puis, vous prenez ses pauvres bras, et les brisez, d'un petit coup sec... Puis, vous continuez à cogner — jusqu'à ce que mort s'en suive.

Une fois débarrassés, parents, soyez sans crainte : vous, madame, il ne vous sera adressé pas la moindre observation — et vous, cher monsieur, vous serez interné pendant trois mois seulement... Qui ne consentirait à passer trois mois à l'ombre, pour en finir avec un moutard qui l'assomme ? J'en appelle à tous les pères !

... O magistrature française, je ne crois pas, comme on l'a prétendu, que l'Europe l'envie à nous ; mais j'ai la douce conviction que, si nous cessions de te payer tes appointements, elle te les continuerait — afin de précipiter notre décadence.

GRAMONT.

P.-S. — En relisant cet article, je m'aperçois qu'il débute par une affirmation légèrement erronée. Ce n'est pas nous qui sommes un peuple ultra-prolifère ; ce n'est pas la France, dont la population s'accroît d'une façon continue : c'est l'Allemagne. — Tout va bien.

LES LOIS MILITAIRES

Paris, 18 mai. — Voici un écho du Conseil des ministres. Parmi les projets militaires dont le général Boulanger a entrepris ses collègues, figure, cela va sans dire, celui qui astreint au service les séminaristes et les instituteurs ; seulement la durée de présence sous les drapeaux serait réduite de 3 ans à 2 ans pour les élèves de nos séminaires. La décision définitive ne sera prise qu'après une Conférence des ministres de la guerre et de l'instruction publique, qui a eu lieu hier cette après-midi. Il est facile de prévoir le résultat de l'entrevue des deux augurs.

Pour en revenir aux projets du général Boulanger, qui vont remettre de nouveau sur le tapis l'ensemble de notre réorganisation militaire, ils comprennent, paraît-il, plus de 200 articles répartis en quatre titres relatifs : le premier, au recrutement, le second à l'avancement, le troisième, aux troupes des colonies et le quatrième aux sous-officiers. Le projet, comme vous le savez déjà, établit le service de 3 ans personnel et obligatoire pour tous, sauf la réduction d'un an pour les instituteurs, séminaristes et les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales ; il contient, en outre, des innovations importantes, quant au nombre des régiments et à leur effectif, surtout pour ce qui a trait à la cavalerie et aux chasseurs.

Le *Temps*, qui publie ce soir une longue analyse des projets du ministre de la guerre, assure que le

contingent annuel sera élevé à 192,000 hommes, ce qui portera l'effectif de l'armée à 545,000 hommes au lieu de 472,000, soit un excédent de 73,000 hommes, auquel le ministre fera face d'une façon assez arbitraire, si j'en juge par le résumé que donne notre confrère parisien. Le recrutement se fera par région, en apparence du moins ; puisqu'en réalité les hommes seront dirigés sur des corps stationnés « en dehors de la subdivision de région à laquelle ils appartiennent ». Toujours la porte ouverte à l'arbitrage administratif et aux faveurs gouvernementales.

Par contre, il y aura dans chaque canton des exercices, un dimanche chaque mois, pour les hommes dispensés et pour ceux qui auront obtenu un sursis, les instructeurs étant fournis par les régiments. Enfin, une taxe militaire de 5 centimes par jour ou de 21 fr. 60 par an sera appliquée aux exemptés pendant 3 ans. Cette taxe sera perçue par les communes qui toucheront le sixième de son produit. Voilà, pour le dire en passant, une singulière preuve que le gouvernement de la République ne songe pas à créer de nouveaux impôts. Il y aura lieu de revenir sur toutes ces dispositions, quand le texte du projet aura été publié. Mais voilà de quoi occuper au moins toute la législature et encore devra-t-on s'estimer heureux si l'on en a fini dans trois ans.

que, Louis XIV, le maître omnipotent, Louis XVIII, l'atout de la charte, Louis-Philippe le roi citoyen. Rien ne peut empêcher qu'il ne reste, pour le monde héraldique de France, la plus haute expression de principauté la naissance et de la tradition qui, s'il ne crée plus, parmi nous de classe privilégiée, distingue incontestablement et place en dehors et au-dessus de la foule ceux qui en sont encore les représentants.

Il faut que la République s'habitue aux hommages très naturels et très légitimes du sentiment public pour les descendants de ces familles glorieuses, qui, non pas seulement sur le trône, mais dans toutes les conditions, dans toutes les directions de l'esprit et dans tous les siècles, dans l'ordre politique, intellectuel, moral et matériel, ont constitué le patrimoine de la France.

Nous aurons beau faire, notre jeune démocratie ne pourra jamais rompre complètement avec ce passé qui porte toutes les grandeurs de notre pays. Ce sera pour elle, au contraire, un honneur que de garder la mémoire et le respect de tous ces nobles ancêtres, que les fils doivent toujours le faire de leurs pères, même lorsqu'ils n'en suivent plus les doctrines et en ont répudié les croyances.

D'ailleurs, il faudrait, pour définir chez nous le culte et, si l'on veut, le fétichisme des élites sociales, modifier profondément nos mœurs séculaires. En République comme en monarchie, l'usage se perpétuera. On nous a souvent comparés aux démocraties antiques ; mais on ne trouve en nous rien des Spartiates. Nous sommes plutôt des Athéniens, par la légèreté de notre caractère et le sel de notre esprit ; mais c'est aux Romains que nous ressemblons le plus, soldats comme eux, orateurs comme eux, et aimant comme eux à voir une aristocratie patricienne à côté de la démocratie plébéienne.

Dès lors, comment s'étonner et pourquoi s'étonner que les princes d'Orléans, descendants des deux grandes familles souveraines qui, depuis plus de trois siècles, ont régné sur la France, alliés de toutes les familles qui régneront aujourd'hui en Europe, viennent affluer vers eux, à chacune de leurs joies ou de leurs douleurs de famille, surtout un moment où de leurs plus gracieuses filles s'uniront un prince de Portugal, tous les représentants de ce monde aristocratique dont ils sont eux-mêmes la plus grande personnification ?

Pourquoi mêler à ces démonstrations sympathiques et respectueuses, à ces douces et émouvantes solennités du foyer intime les intrigues, les soupçons, les passions de la politique ? Pourquoi supposer autre chose que ce qui y est réellement, c'est-à-dire un acte de convenance et de délicate politesse pour une jeune fiancée qui en est digne, et pour les parents illustres dont elle va se séparer ? Il est hors de doute que la réception de l'hôtel Galliera n'avait pas d'autre but et qu'on a tenu à lui conserver rigoureusement son caractère privé. Tout le monde sait qu'on n'y a convié et admis que les personnes qui avaient été précédemment présentées au comte et à la comtesse de Paris. On a pu y voir ainsi, sans surprise, des gens de tous les partis, des républicains sincères, des bonapartistes intrançaisants à côté des monarchistes dévotés.

C'est par la plus étrange des exagérations qu'on a pu entendre des amis maladroits, des courtisans compromettants, exaltés par l'enthousiasme de leurs illusions, s'écrier que la brillante société réunie dans les salons du chef de la maison d'Orléans contenait tous les éléments d'un gouvernement prêt à rétablir la royauté.

Non la royauté n'est pas près d'être rétablie et ceux qui pourraient y prétendre savent mieux à cet égard la vérité que les flatteurs qui les entourent. Ce n'est pas par ces fêtes de famille, réminiscence fortuite d'un certain nombre d'amis d'élite, que le comte de Paris, s'il régnait, en effet, de relever dès à présent le trône pourrait espérer de frapper l'opinion et d'entraîner le pays. Il faut d'autres manifestations et bien autrement puissantes pour dominer l'esprit public, déterminer un mouvement national et passionner le suffrage universel.

« Sans doute, le nombre des visiteurs a été considérable, et ce sont tous les noms les plus retentissants de l'aristocratie française que l'on peut lire inscrits sur la longue liste des invités : mais quand on se nomme le comte de Paris, quand on réunit sur sa tête la descendance et l'héritage des deux branches des Bourbons, on voit nécessairement se grouper autour de soi tous les représentants de l'ancienne et de la nouvelle noblesse, et toutes les illustrations qui conservent le culte des grands souvenirs. »

M. Dieux ! nous comprenons que, dans une République, il y ait des esprits ombrageux, nous ne voulons pas dire envieux, qui voient avec chagrin ces fêtes aristocratiques, reflet de celles dont la monarchie était prodigue. Ce sont privilégiés des familles souveraines. Dans les démocraties, ni les choses ne s'y prêtent, ni les hommes n'ont les relations sociales indispensables pour cela. Le niveau de l'égalité y abaisse les conditions, loin de les relever, et le pouvoir, venant d'en bas et non d'en haut, a nécessairement ses affinités du côté des masses plutôt que du côté des élites.

Qu'y faire ? Il faut bien accepter les conséquences de ce qui est. Le régime démocratique a ses beaux côtés, mais il n'a pas celui-là. Comme tous les régimes, il peut produire de grands citoyens et des hommes de génie. Il est favorable aux grandes manifestations nationales ; il est beaucoup moins à ces manifestations de bonne société, surtout de haute société, qui sont l'appanage à peu près exclusif des régimes monarchiques.

On a dit chez nous, et c'est vrai, que la démocratie coule à pleins bords. Elle n'est pourtant pas parvenue et elle ne parviendra pas de longtemps à effacer, dans son cours, les traces ni à anéantir les restes de ce passé éblouissant où l'aristocratie a joué un rôle et occupé une place si considérables. Il faudrait pour cela faire disparaître l'histoire et avec elle les noms, les titres et les services de tous ceux qui firent les acteurs du drame national dans les siècles écoulés. Leurs descendants n'ont plus, il est vrai, leurs dignités ni leurs privilèges, mais la gloire de leurs aïeux rayonne sur eux-mêmes et, quelles que soient les institutions, l'opinion n'oublie pas ce que les grands hommes dont ils sont issus ont fait pour la patrie et pour l'humanité.

Cela est vrai pour toutes les illustrations nationales ; comment ne le serait-ce pas pour les illustrations dynastiques ?

M. le comte de Paris est rentré, sans doute, malgré le prestige de son origine, dans le rang des simples citoyens. Il n'en a que les droits, et ce n'est que justice de reconnaître que jusqu'il n'est à un loyalement observé les devoirs ; mais rien ne peut empêcher qu'il ne soit l'héritier d'un dynastie qui compte Louis XII, le père du peuple, François I^{er}, le monarque chevaleresque, Henri IV le fils politi-

que, Louis XIV, le maître omnipotent, Louis XVIII, l'atout de la charte, Louis-Philippe le roi citoyen. Rien ne peut empêcher qu'il ne reste, pour le monde héraldique de France, la plus haute expression de principauté la naissance et de la tradition qui, s'il ne crée plus, parmi nous de classe privilégiée, distingue incontestablement et place en dehors et au-dessus de la foule ceux qui en sont encore les représentants.

Il faut que la République s'habitue aux hommages très naturels et très légitimes du sentiment public pour les descendants de ces familles glorieuses, qui, non pas seulement sur le trône, mais dans toutes les conditions, dans toutes les directions de l'esprit et dans tous les siècles, dans l'ordre politique, intellectuel, moral et matériel, ont constitué le patrimoine de la France.

Nous aurons beau faire, notre jeune démocratie ne pourra jamais rompre complètement avec ce passé qui porte toutes les grandeurs de notre pays. Ce sera pour elle, au contraire, un honneur que de garder la mémoire et le respect de tous ces nobles ancêtres, que les fils doivent toujours le faire